



2025-22

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : vente parcelle B48 à la CUMA de l'Escargot– Régularisation du dossier

L'an deux mille vingt-cinq

Le : trente juin à 18 heures 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire

Date de la convocation : le 16 juin 2025

PRÉSENTS : VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR Mary, VERMER Josianne. GLEIZES Julien.

EXCUSES/ABSENTS : MAS Claude, FRAISSE Yves, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard.

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame DECOR Mary ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour mémoire :

La Mairie d'Aigne était intervenue en qualité de porteur de projet lors de la création de la CUMA pour permettre l'obtention de subventions dans le cadre des « projets relais ».

Par crédit bail signé entre les deux structures, en date du 10/07/1990, il était prévu la promesse de vente de l'ensemble immobilier par le bailleur (la commune) au preneur (la CUMA).

Madame le Maire rappelle et informe le Conseil Municipal :

- La Mairie a été sollicitée en 2020 par le Président de la CUMA de l'Escargot qui demandait que la parcelle B48, propriété de la commune, sur laquelle a été construit le hangar de la CUMA leur soit vendue pour l'euro symbolique.

- le conseil municipal avait délibéré et donné son accord, le 21/12/2020, sur la vente de la parcelle B48 à la CUMA de l'Escargot.

- L'acte n'a pu être passé par défaut de certains documents qui depuis ont été ajoutés au dossier chez le Notaire.

Madame le Maire propose de procéder à la régularisation de ce dossier afin que la CUMA qui exploite entièrement le lieu en devienne le propriétaire pleinement, et ce pour un euro, les frais d'acte restant à la charge de la CUMA de l'Escargot.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la régularisation du dossier de la CUMA
- accepte la vente de la parcelle B48, propriété de la commune, sur laquelle est construit le hangar de la CUMA, pour un euro.
- dit que le dossier de vente sera mis entre les mains de Maître BEAUDAUX-SEGUY, notaire de la commune.
- dit que les frais d'acte seront pris en charge par la CUMA de l'Escargot
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le

A blue circular official stamp of the Municipality of Aigne, Hérault. The stamp contains the text 'MAIRIE AIGNE', 'HERAULT', and '34 (Hérault)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Maire, Dominique VIDAL

A blue circular official stamp of the Municipality of Aigne, Hérault. The stamp contains the text 'MAIRIE AIGNE', 'HERAULT', and '34 (Hérault)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire, Mary DECOR

A blue circular official stamp of the Municipality of Aigne, Hérault. The stamp contains the text 'MAIRIE AIGNE', 'HERAULT', and '34 (Hérault)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.